

Département du Morbihan
Commune de PLOUHINEC

Lotissement du Pont sur la Ria
9 lots

Permis d'Aménager n°PA05616924N0001 (accordé le 16.07.2024)
Permis Modificatif 1 n°PA05616924N0001M01 (accordé le 10.01.2025)

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

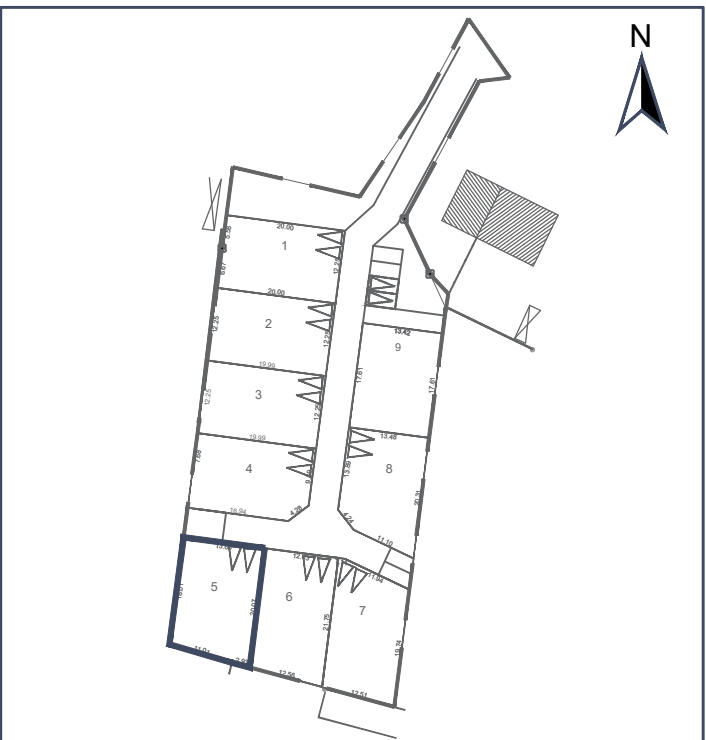
Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique
privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 5
Superficie définitive : 262 m²

Réf. Cadastre : Section ZP n° 1475

Surface de plancher : 220 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts
SEVARI NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts à l'ordre 06916
13 rue du Sous-Marin Vénus - 56400 LORIENT
Tél : 02 97 21 01 03

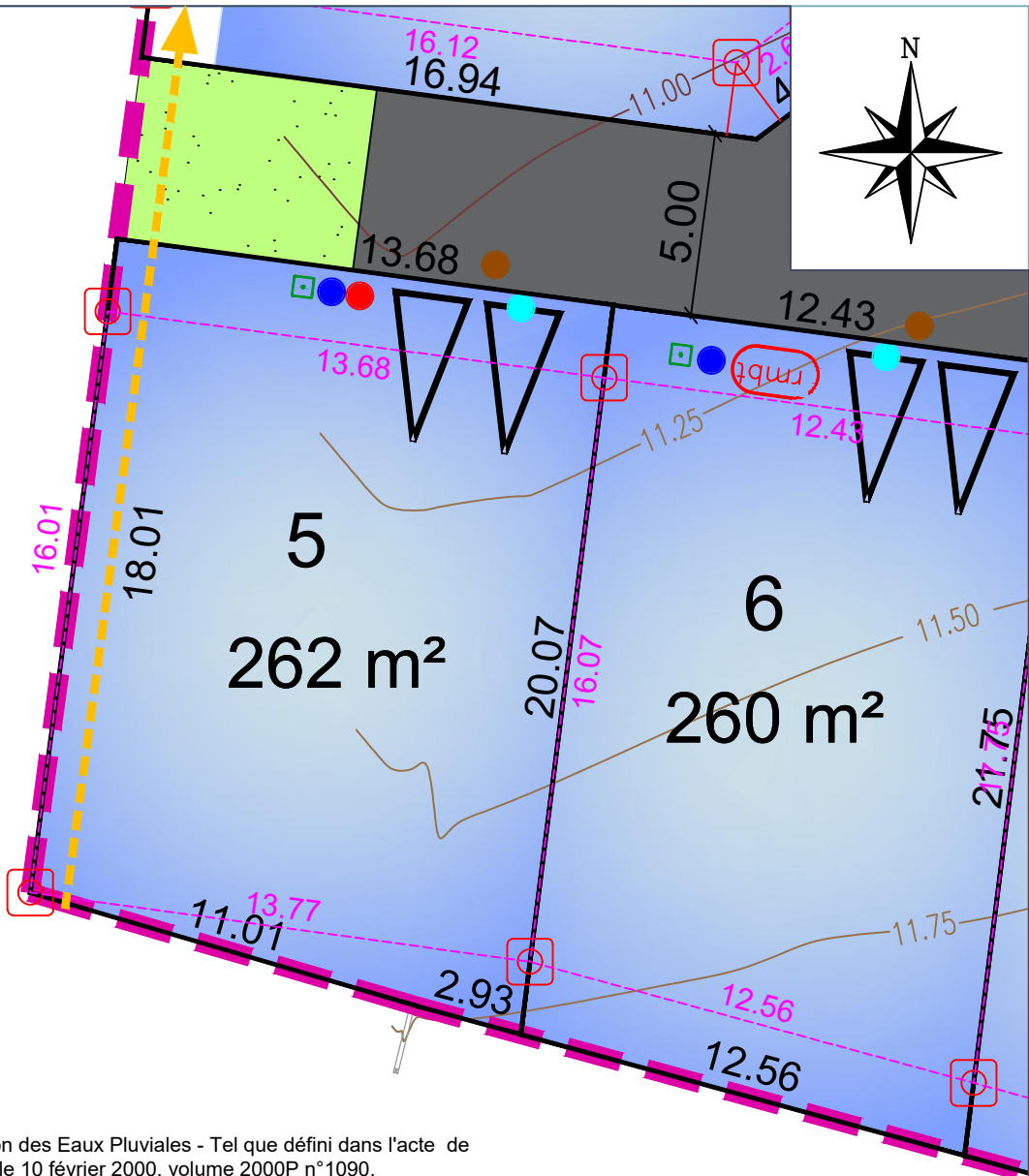


SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé
AGENCE DE LORIENT
13 rue du Sous-Marin Vénus
56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 01 03
Email : lorient@sarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM

Maître d'ouvrage



Dressé le 09.10.2026
Modifié le
Dressé par MELEDO Elsa
Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)
Référence : O23-241



-----> Droit de passage de Canalisation des Eaux Pluviales - Tel que défini dans l'acte de constitution de servitude publié le 10 février 2000, volume 2000P n°1090.
Fonds servants : Parcelles ZP n°106, 1475, 1482, 1474, 1473, 1472, 1471, 1483 et 1159
Fonds dominants : Parcelles ZP n° 1415, 1416 et 1417
Actuellement sans canalisation

Echelle : 1/200

LÉGENDE URBANISME

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX
- VOIRIE
- STATIONNEMENT
- LIAISON DOUCE (en sable-ciment)
- ESPACE VERT
- ACCES AU FUTUR SOUS-SECTEUR 2 (en empiérement)
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- TALUS EXISTANT SUR ESPACE COMMUN A CONSERVER
- ARBRE A PLANTER (position indicative)
- ARBUSTE (position indicative)
- AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES

- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- PLACES DE STATIONNEMENT DESTINEES LOGEMENTS SOCIAUX (1 place de stationnement privée non close par logement)
- COURBES DE NIVEAUX
- LÉGENDE DES RÉSEAUX
- BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- BRANCHEMENT TELECOM
- BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT AEP
- COFFRET RMBT
- CANDELABRE
- POSITION INDICATIVE DANS L'ATTENTE DES TRAVAUX ET DES RÉCOLEMENTS

PRINCIPE DE BORNAGE

- 00.00 Cotation de lot
- 00.00 Cotation entre borne
- Borne nouvelle
- Borne existante

